

Challenge *soir*

Le duo de PhiTrust qui fait trembler les assemblées générales

Par Damien Pelé

Publié le 25-06-2015 à 18h05

Olivier de Guerre et Denis Branche, financiers reconvertis à la finance responsable, écument les AG pour obliger les entreprises cotées à rester dans le droit chemin. Dernière victime en date: Alstom.



Alstom se serait sans doute bien passé de cette piqûre de rappel juste avant son assemblée générale qui se déroulera mardi prochain. La société PhiTrust a en effet déposé plusieurs questions gênantes à propos de l'amende de 772 millions de dollars infligée en décembre dernier par la justice américaine à **Alstom** (<http://www.challenges.fr/tag/alstom>), pour des faits de corruption. Cette punition avait lourdement plombé les comptes du groupe dirigé par **Patrick Kron** (<http://www.challenges.fr/tag/patrick-kron>), en perte de 823 millions d'euros l'an dernier. «*Cette amende est-elle relative à des faits qui se sont produits sous votre présidence, et si c'est le cas, comment comptez-vous en assumer la responsabilité? Y-a-t-il des personnes détenues aux Etats-Unis, salariés ou anciens salariés du groupe, au titre de ces affaires?*» Olivier de Guerre et Denis Branche, les fondateurs de PhiTrust, veulent obliger les dirigeants à faire toute la lumière sur des fautes commises il y a plusieurs années, alors que l'establishment français n'aime guère étaler en place publique ses éventuelles erreurs. «*Il reste des zones d'ombre dans cette affaire, les actionnaires n'ont pas été informés assez vite alors qu'ils ont le droit de connaître toute la vérité*», martèle Denis Branche.

En pointe sur les droits de vote double

PhiTrust n'en est pas à son coup d'essai. Depuis la fin des années 90, ces financiers reconvertis à la finance responsable écument les assemblées générales pour obliger les entreprises cotées à rester dans le droit chemin. Ce ne sont pas des «activistes», au sens anglo-saxon du terme, puisqu'ils ne cherchent pas à s'enrichir en influant sur le cours de bourse des sociétés, ni des justiciers solitaires puisqu'ils ont convaincu des grands investisseurs de leur apporter leurs droits de vote. «*Ils font partie des rares acteurs à pouvoir fédérer des investisseurs institutionnels pour obtenir les 0,5 % du capital nécessaires au dépôt d'une résolution. Ils savent fédérer des grands noms: Amundi, BNP Paribas, ou même des étrangers comme Calpers*», explique Bénédicte Hautefort, éditrice de l'Hebdo des AG. Cette année, Olivier de Guerre et Denis Branche ont été en pointe sur les droits de vote double, une exception française remise au goût du jour par la loi **Florange** (<http://www.challenges.fr/tag/florange>) mais contraire selon eux à la démocratie actionariale «une action=une voix». Finalement, seules 8 sociétés du CAC 40 respecteront encore ce principe au lieu de 14. **EDF** (<http://www.challenges.fr/tag/edf>) n'a même pas proposé aux actionnaires de se prononcer, Vivendi et **Orange** (<http://www.challenges.fr/tag/orange>) ne le souhaitaient pas non plus. Mais PhiTrust a déposé

pour ces deux sociétés des résolutions, obtenant des scores importants (50,1 % et 43,3 %), mais inférieurs aux deux tiers requis. *«Ils ont fait un bon boulot sur le sujet. Ils ont convaincu Calpers, PGGM et ce n'est pas fini car les investisseurs étrangers sont très remontés contre cette particularité française»*, souligne Pierre-Henri Lero, président de Proxinvest.

Sur le web : Franc suisse : la Banque nationale suisse prête à intervenir

